

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2026

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 5 octobre 2026 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Guylaine Morin
Nathalie Julien
Claude Martel
Serge Côté
Laurier Girard

Amélie Deschênes-Bouchard

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par monsieur le maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 30 septembre 2026
- 1.4 Rapport général du maire
- 1.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 26-21 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier diverses dispositions
- 1.6 Adoption du projet de règlement numéro 26-21 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier diverses dispositions
- 1.7 Résolution de fixation de l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 26-21, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier diverses dispositions

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2026
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 août 2026
- 2.3 Budget fête des enfants
- 2.4 Demande de commandite – Maison des jeunes

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

- 4.1 Achat ordinateur pour l'inspecteur

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

- 5.1 Tarification centre communautaire

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1 Demande de PIIA no 2026-04 pour un projet de rénovation au 240, rue Principale

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

- 11.1 Contrat de travail – mutualisation – Directeur général et Greffier-trésorier

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par M le Maire qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 26-166

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec dispense de lecture soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Résol. 26-167

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026;

ATTENDU QUE M. le maire résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Résol. 26-168

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 30 septembre 2026 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de M. le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 30 septembre 2026 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

- ➔ M. le maire informe la population de ne pas oublier le 3^e versement le 10 octobre prochain.
- ➔ M. le maire informe la population qu'il y aura une formation pour les aînés.
- ➔ M. le maire informe la population qu'il y aura une pièce de théâtre « En quête de votre argent » le 27 octobre prochain au coût de 5\$.
- ➔ M. le maire informe de ne pas oublier la journée des chasseurs en novembre.
- ➔ M. le maire informe la population que la Municipalité va organiser la fête du 31 décembre.

1.5

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-21 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Julien que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 26-21, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier diverses dispositions.

Le projet de règlement numéro 26-21 est présenté selon la loi.

1.6

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-21 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Résol. 26-169

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 18-16 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de Lac-Bouchette, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2018, le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette est entré en vigueur suite à l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91005-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite amender son règlement de zonage numéro 18-16 de manière à :

- Remplacer à l'article 12, la définition de rue privée.
- Ajouter une mention visant à autoriser les thermopompes en cours avant.
- Ajouter des nomes d'implantation à la grille des spécifications de la zone 5P.

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité de Lac-Bouchette de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption d'un projet de règlement par le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au règlement de zonage doit être soumis à la consultation publique le 2 novembre 2026 à 19 h 15, à la salle du conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement sera donné lors de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter par résolution le présent projet de règlement numéro 26-21 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. *Remplacer, à l'article 12 « Terminologie » du chapitre II « Dispositions interprétatives », la définition de « Rue privée » par le libellé suivant:*

Voie de circulation, droit de passage ou servitude qui fournit un accès à un ou plusieurs emplacements y aboutissant et n'ayant pas été cédés à la Municipalité de Lac-Bouchette.

2. Ajouter, à l'article 23 « **CONSTRUCTIONS AUTORISÉES DANS LES COURS AVANT** », à la liste des usages autorisé en cours avant ce qui suit :

- ***Les thermopompes***

3. Au cahier des spécifications, modifier la grille de la zone « **5P** » (grille numéro 404) de manière à ajouter des valeurs dans la colonne pour les marges de recul avant, latérales et arrière qui sont ne sont pas actuellement spécifiées dans la grille (voir annexe A).

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la loi auront été dûment remplies.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

ACCEPTÉE

1.7

RÉSOLUTION DE FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-21, AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Résol. 26-170

ATTENDU QU'une consultation publique doit avoir lieu afin de respecter le processus d'adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une séance de consultation publique soit fixée pour le lundi 2 novembre 2026 à 19 h 07.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

Résol. 26-171

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de septembre 2026 suivants soient approuvés :

Septembre 2026		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Paiements par chèque		
Mailloux Daniel	9 240,00 \$	9 240,00 \$
Sécurité Maximum	335,73 \$	335,73 \$
Postes Canada	250,66 \$	410,37 \$
Chasse et Pêche Lac-Bouchette	200,00 \$	200,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	198,20 \$	198,20 \$
Postes Canada	159,71 \$	- \$
Caouette, Thériault et Renaud	2 012,06 \$	2 012,06 \$
Chem Action inc.	546,13 \$	546,13 \$
Construction Aquabec	6 841,01 \$	6 841,01 \$
Couvreurs du Lac inc.	26 053,34 \$	26 053,34 \$
Cuizen Libre service	246,63 \$	246,63 \$
Fonds d'information sur le territoire	36,00 \$	36,00 \$
H2O innovation	10 530,36 \$	10 530,36 \$
Havre du Lac-St-Jean	84,00 \$	84,00 \$
Location d'équipements Maximum	1 164,60 \$	1 164,60 \$
Test-Air & sans-bornes	168,90 \$	168,90 \$
Traversée internationale	40,00 \$	40,00 \$
Bell - Internet kiosque	74,68 \$	244,09 \$
Ministère du Revenu	16 229,35 \$	16 229,35 \$
Cogéco câble	102,27 \$	324,07 \$
Hydro-Québec - centre comm.	821,63 \$	10 191,94 \$
Hydro-Québec - pompage	675,82 \$	- \$
Beneva	7 628,06 \$	7 628,06 \$
Cogéco câble	221,80 \$	- \$
Bell - Municipalité	109,70 \$	- \$

Hydro-Québec - garage mun.	682,03 \$	- \$
Bell - kiosque	59,71 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	53,22 \$	- \$
Visa	931,84 \$	931,84 \$
Hydro-Québec - édifice municipal	769,83 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	466,71 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	848,83 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	264,20 \$	- \$
Receveur général du Canada	6 124,99 \$	6 124,99 \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 344,28 \$	- \$
Hydro-Québec - étangs	2 676,75 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	7 706,56 \$	7 706,56 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 588,64 \$	- \$
Total des paiements par chèque	107 488,23 \$	107 488,23 \$
Dépôts directs du mois		
GLS Logistics Systems	166,70 \$	198,36 \$
Joël Doyon	1 900,00 \$	1 900,00 \$
Gaudreault Édith	77,06 \$	77,06 \$
9221-5516 Québec inc.	2 575,64 \$	2 575,64 \$
Bouchard Aliette	1 475,00 \$	1 475,00 \$
Buropro Citation	267,12 \$	267,12 \$
Cain Lamarre	296,64 \$	296,64 \$
Centre du Sport LSJ - Chambord	153,96 \$	153,96 \$
Cloutier Martin	420,24 \$	420,24 \$
Corporate Express Canada	169,94 \$	169,94 \$
Desgagné Laflamme Électricien	486,34 \$	486,34 \$
Dumais Vital	101,64 \$	101,64 \$
Eurofins Environex	840,76 \$	840,76 \$
Extincteur Saguenay-Lac-Saint-Jean	893,93 \$	893,93 \$
GLS Logistics Systems	31,66 \$	- \$
Groupe D-Tech	259,65 \$	259,65 \$
Groupe Perron	2 690,42 \$	2 690,42 \$
Industrie Québec Bolts	231,22 \$	231,22 \$
Martel Claudia	1 181,67 \$	1 181,67 \$
Mécanique Dave Bilodeau	27,58 \$	27,58 \$
M.R.C. Domaine-du-Roy	30 216,42 \$	30 216,42 \$
Nutrinor Énergies	4 318,52 \$	4 318,52 \$
Rénomax Roberval	2 539,25 \$	2 539,25 \$
Résidences du Manoir des Lac	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Syndicat canadien fonction publique	676,29 \$	676,29 \$
Tremblay Jean-Pierre	2 448,05 \$	2 448,05 \$
Uni-Select inc.	396,75 \$	396,75 \$
Vision Informatik	262,14 \$	262,14 \$
Total des paiements par dépôt direct	56 104,59 \$	56 104,59 \$
Total des déboursés	163 592,82 \$	163 592,82 \$
Salaires		
3 septembre 2026	8 671,42 \$	8 671,42 \$
10 septembre 2026	9 070,42 \$	9 070,42 \$
17 septembre 2026	9 329,20 \$	9 329,20 \$
24 septembre 2026	13 988,23 \$	13 988,23 \$
Total des salaires	41 059,27 \$	41 059,27 \$
TOTAL incluant salaires	204 652,09 \$	204 652,09 \$

ACCEPTÉE

2.1B**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 26-172

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2026

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 août 2026;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 août 2026 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 26-173

BUDGET FÊTE DES ENFANTS

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un budget de 2 500\$ en faveur du Comité de la fête des enfants qui aura lieu en décembre et de publiciser l'événement dans un bulletin municipal;

QUE le conseil nomme Mme la conseillère Guylaine Morin comme représentante au Comité de la fête des enfants;

QUE le Comité de la fête des enfants devra remettre un rapport détaillé des revenus et dépenses pour la fête.

ACCEPTÉE

2.4

Résol. 26-174

DEMANDE DE COMMANDITE – MAISON DES JEUNES

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement en 2026 d'une commandite au montant de 300\$ à la Maison des jeunes de Lac-Bouchette pour leur activité de l'Halloween.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item.

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

4.1 ACHAT ORDINATEUR POUR L’INSPECTEUR

Résol. 26-175

ATTENDU QUE l’ordinateur de bureau de l’inspecteur en bâtiment est à remplacer;

ATTENDU QUE le projet de mutualisation va démarrer bientôt et que la Municipalité a besoin de deux portables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le directeur général à faire l’acquisition de 3 ordinateurs portables pour un montant d’environ 10 000\$ taxes incluses;

QUE deux ordinateurs seront payés par le projet de mutualisation.

ACCEPTÉE

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1 TARIFICATION CENTRE COMMUNAUTAIRE

Remis à la prochaine séance.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 DEMANDE DE PIIA NO 2026-04 POUR UN PROJET DE RÉNOVATION AU 240, RUE PRINCIPALE

Résol. 26-176

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d’urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à autoriser le remplacement d'une galerie en bois de couleur gris ainsi que les colonnes supportant la véranda par de nouveaux en bois traité de couleur brun ainsi que de repeindre en blanc les moulures décoratives autour des portes et fenêtres que sont présentement de couleur grise situé au 240, rue Principale;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance des photos des bâtiments sur le terrain concerné par la demande ainsi que des terrains du voisinage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance d'une image montrant avant et après du projet de rénovation la couleur de la galerie, des colonnes et des ornements autour des portes et fenêtres;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que le fait de remplacer les colonnes blanches avec de beaux ornements par des colonnes en bois traité brun avec des ornements moins bien définis de couleur brun contribuerait à réduire la qualité architecturale des colonnes et donc par le fait même de réduire la valeur patrimoniale du bâtiment;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que le fait de repeindre les ornements autour des portes et fenêtres en blanc risque de les rendre inaperçus et par le fait même de diminuer la valeur patrimoniale du bâtiment;

ATTENDU QUE les membres croient que le bâtiment qui était autre fois le presbytère du village a une valeur patrimoniale importante pour la municipalité;

ATTENDU QUE suite à la recommandation défavorable du CCU concernant le projet de réfection des galeries, les propriétaires sont d'avis que le caractère historique est très important et propose de refaire la galerie en bois traité et qu'elles soient teintées en gris lorsqu'elles seront prêtes à recevoir la teinture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'approbation au PIIA n° 18-22 portant le n° 2026-04 pour des travaux de rénovation d'une galerie située au 240, rue Principale en utilisant du bois traité à la condition que le bois soit teint de la même couleur grise que la galerie existante et que les colonnes demeurent blanches avec le même type d'ornement, le tout dans un délai maximal de deux (2) ans. Les ornements des colonnes et des tours des portes et fenêtres devront également conserver leur couleur grise.

ACCEPTÉE

10.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11.

VARIA

11.1

Résol. 26-177

CONTRAT DE TRAVAIL – MUTUALISATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général de la Municipalité doit changer suite à la mutualisation le 14 septembre 2026;

ATTENDU QUE le 2^e alinéa de la résolution 97-61 stipule que les conditions d’embauche et de travail du directeur général et greffier-trésorier sont définies par contrat de travail dûment adopté par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le volet salarial du nouveau contrat de travail du directeur général;

QUE M. le maire Vital Dumais soit autorisé à signer le contrat de travail du directeur général au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13.

Résol. 26-178

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l’unanimité des conseillers de lever l’assemblée.

Il est 19 h 30.

ACCEPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.